

ARRONDISSEMENT DE DOUAL

ARRESTATION DE DEUX NOMADES. — Pour défaut de carnet anthropométrique, le gendarme a mis en état d'arrestation Jules Boquillon 45 ans, chanteur ambuliant et sa femme, née Germaine Poissol, 33 ans, marchande de fleurs artificielles.

VALENCIENNES

L'ACCIDENT MORTEL DE LA SABLIERE DU PINSON. — C'est à dix heures du matin que l'accident se produisit à la sablière du Pinson, à Ralsmes.

VERS 8 h. 50 du matin, le tramway de Valenciennes, ayant dépassé l'arrêt des 4 Raves à Blanc-Mission, se dirigeait vers la fontaine, quand un groupe d'ouvriers de la voie, se suivant à un out à s'écarter de par les signaux du walkman, tous inconnus vers la droite saut le premier, Charles Doret, 61 ans, originaire de Quorouable. Le walkman fit fonctionner les deux freins mais Doret qui s'était dirigé à gauche pluta qu'il fut entraîné par un autre et tombant il se fractura la jambe gauche.

Le malheureux a été admis à l'Hôtel-Dieu.

COFFRE I. — Le sieur Auguste Compagnie, 31 ans, sans domicile fixe, recherché par le Parquet de Lille, a été arrêté le 10 décembre 1924, à l'Hôtel de la Moelle 117, rue de Cauteleu, à été arrêté par la gendarmerie et écroué provisoirement rue de la Halle.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

WAVRECHAIN-SOUS-DENAIN. — QUI A VOLE ? — Des malfaiteurs recherchés par la gendarmerie ont enlevé, dans la cour de l'usine de récupération de la fosse Bièrnières, un appareil de production d'hydrogène, en plomb, pesant 130 kilos estimé 500 francs.

CAMBRAI

Tribunal Correctionnel. — Audience du 7 Janvier 1925. — Courte audience; les affaires appelées étant soumises à l'amnistie, d'où abandon de poursuites de la part du Ministère public.

La loi sur le travail. — 14 amendements de 5 fr. sont rédigés par le Procureur de la ville, pour infractions à la loi réglementant l'horaire des heures de travail.

Bris de carreaux. — 30 fr. d'amende à Léon Jules, d'Ivry, pour avoir, étant en état d'ivresse, brisé les vitres de l'estaminet tenu par sa dame Dhauassy.

Abus de confiance. — Toffin Amédée, fils de bonne famille et complètement dévoué, est poursuivi sous l'inculpation d'escroquerie. Il fut déposé des réclamations de deux commerçants de Cambrai, MM. Revel, chapelier et Béthouart, chemisier, il ressort que Toffin, en invoquant une fausse qualité, s'est fait remettre des marchandises et des soldes. Le montant de l'escroquerie s'élève à 1.200 francs Ausin, est-il condamné à un an et un jour d'emprisonnement.

LES CHAUFFEURS. — Le 1er décembre, route de Paris, face à l'Éclair, une auto conduite par le sieur Théodore, s'est renversée la voiture du sieur Emile Wilmot, lequel de par le choc fut assez sérieusement blessé.

Malgré les appels du blessé et des témoins de l'accident, le chauffeur continua sa route. Il fut défait à l'audience, de même que son patron, civement responsable. Il est condamné à 1 mois de prison et 100 francs d'amende, plus 5 fr. pour le délit de vitesse.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

LE CATEAU. — GRIEVEMENT BLESSE. — Aujourd'hui vers 10 heures, M. David Denoyelle, 60 ans, de la rue de la République, se rendant à son jardin situé derrière le bosquet Marchal et avait emprunté la ligne du Chemin de fer du Cambrésis, derrière le Cimetièrre, à la route de Fomny, mais trop le côté, interrompant la circulation pendant un certain temps. On dut opérer le déchargement. Il n'y a pas eu d'accident de personne.

UN POCHARD INCOGNANT. — Adolphe Scaut, 43 ans, journalier, 23 rue des Blancs-Mouchons et agaçait les passants et les fillettes fréquentant l'école qui se trouve dans cette rue.

Il a été déposé au violon et sera l'objet d'un procès-verbal.

ARRONDISSEMENT DE DOUAL

ABERCHICOURT. — UNE AGRESSION A COUPS DE COUTEAU. — Dimanche soir vers 22 heures, le Polonais Guarc, mineur à Aberchicourt, rentrait paisiblement chez lui, lorsqu'il fut assailli par deux Algériens, dont l'un lui porta plusieurs coups de couteau. Une enquête menée par la gendarmerie, fit découvrir le coupable, un nommé Oukid, Mohamed, 27 ans, originaire de Constantine, qui avait déjà menacé Mme Lallo, cabaretière et porté un violent coup de poing à Corbehem, qui voulait dégrader Mme Lallo.

Un la grande rue de Valenciennes, qui se subit une incapacité de travail de plus de vingt jours, l'Algérien Oukid a été mis en état d'arrestation et conduit devant M. le Procureur de la République.

SIN-LE-NOBLE. — DESAGRÉABLE SURPRISE. — Invité à passer une nuitaine de jours à la demeure de M. Victor Decoudin, demeurant rue Jérôme, à Sin-le-Noble, annonceur son départ avec quelque imprudence. Les habitants du quartier étaient au courant de ce petit voyage qui comptait parmi les déplacements et villégiatures des personnes en vue de la région.

Le lendemain matin, il prenait sa valise, fermait sa maison et se dirigeait vers Cambray. A son retour, hélas, il constata qu'un cambrioleur avait pénétré dans sa chambre, avait pris ses vêtements, draps, et objets divers. Découdin avait été complètement vidé.

Decoudin découvrit dans un coin des chaussures jaunes, un pantalon qui lui fut remis par l'hospitalité à la nuit, je veille de son départ.

Une cabaretière voisine, Mme Desailly, reconnut également ces effets et elle donna le nom de leur propriétaire, Edmond Lecluyse, qui après avoir nié le pillage, le lendemain matin, était pressé de prendre la fuite.

ARRONDISSEMENT DE DOUAL

DORIGNIES. — ARRÊTATION DE DEUX NOMADES. — Pour défaut de carnet anthropométrique, le gendarme a mis en état d'arrestation Jules Boquillon 45 ans, chanteur ambuliant et sa femme, née Germaine Poissol, 33 ans, marchande de fleurs artificielles.

VALENCIENNES

L'ACCIDENT MORTEL DE LA SABLIERE DU PINSON. — C'est à dix heures du matin que l'accident se produisit à la sablière du Pinson, à Ralsmes.

VERS 8 h. 50 du matin, le tramway de Valenciennes, ayant dépassé l'arrêt des 4 Raves à Blanc-Mission, se dirigeait vers la fontaine, quand un groupe d'ouvriers de la voie, se suivant à un out à s'écarter de par les signaux du walkman, tous inconnus vers la droite saut le premier, Charles Doret, 61 ans, originaire de Quorouable. Le walkman fit fonctionner les deux freins mais Doret qui s'était dirigé à gauche pluta qu'il fut entraîné par un autre et tombant il se fractura la jambe gauche.

Le malheureux a été admis à l'Hôtel-Dieu.

COFFRE I. — Le sieur Auguste Compagnie, 31 ans, sans domicile fixe, recherché par le Parquet de Lille, a été arrêté le 10 décembre 1924, à l'Hôtel de la Moelle 117, rue de Cauteleu, à été arrêté par la gendarmerie et écroué provisoirement rue de la Halle.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

WAVRECHAIN-SOUS-DENAIN. — QUI A VOLE ? — Des malfaiteurs recherchés par la gendarmerie ont enlevé, dans la cour de l'usine de récupération de la fosse Bièrnières, un appareil de production d'hydrogène, en plomb, pesant 130 kilos estimé 500 francs.

CAMBRAI

Tribunal Correctionnel. — Audience du 7 Janvier 1925. — Courte audience; les affaires appelées étant soumises à l'amnistie, d'où abandon de poursuites de la part du Ministère public.

La loi sur le travail. — 14 amendements de 5 fr. sont rédigés par le Procureur de la ville, pour infractions à la loi réglementant l'horaire des heures de travail.

Bris de carreaux. — 30 fr. d'amende à Léon Jules, d'Ivry, pour avoir, étant en état d'ivresse, brisé les vitres de l'estaminet tenu par sa dame Dhauassy.

Abus de confiance. — Toffin Amédée, fils de bonne famille et complètement dévoué, est poursuivi sous l'inculpation d'escroquerie. Il fut déposé des réclamations de deux commerçants de Cambrai, MM. Revel, chapelier et Béthouart, chemisier, il ressort que Toffin, en invoquant une fausse qualité, s'est fait remettre des marchandises et des soldes. Le montant de l'escroquerie s'élève à 1.200 francs Ausin, est-il condamné à un an et un jour d'emprisonnement.

LES CHAUFFEURS. — Le 1er décembre, route de Paris, face à l'Éclair, une auto conduite par le sieur Théodore, s'est renversée la voiture du sieur Emile Wilmot, lequel de par le choc fut assez sérieusement blessé.

Malgré les appels du blessé et des témoins de l'accident, le chauffeur continua sa route. Il fut défait à l'audience, de même que son patron, civement responsable. Il est condamné à 1 mois de prison et 100 francs d'amende, plus 5 fr. pour le délit de vitesse.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

LE CATEAU. — GRIEVEMENT BLESSE. — Aujourd'hui vers 10 heures, M. David Denoyelle, 60 ans, de la rue de la République, se rendant à son jardin situé derrière le bosquet Marchal et avait emprunté la ligne du Chemin de fer du Cambrésis, derrière le Cimetièrre, à la route de Fomny, mais trop le côté, interrompant la circulation pendant un certain temps. On dut opérer le déchargement. Il n'y a pas eu d'accident de personne.

UN POCHARD INCOGNANT. — Adolphe Scaut, 43 ans, journalier, 23 rue des Blancs-Mouchons et agaçait les passants et les fillettes fréquentant l'école qui se trouve dans cette rue.

Il a été déposé au violon et sera l'objet d'un procès-verbal.

ARRONDISSEMENT DE DOUAL

ABERCHICOURT. — UNE AGRESSION A COUPS DE COUTEAU. — Dimanche soir vers 22 heures, le Polonais Guarc, mineur à Aberchicourt, rentrait paisiblement chez lui, lorsqu'il fut assailli par deux Algériens, dont l'un lui porta plusieurs coups de couteau. Une enquête menée par la gendarmerie, fit découvrir le coupable, un nommé Oukid, Mohamed, 27 ans, originaire de Constantine, qui avait déjà menacé Mme Lallo, cabaretière et porté un violent coup de poing à Corbehem, qui voulait dégrader Mme Lallo.

Un la grande rue de Valenciennes, qui se subit une incapacité de travail de plus de vingt jours, l'Algérien Oukid a été mis en état d'arrestation et conduit devant M. le Procureur de la République.

SIN-LE-NOBLE. — DESAGRÉABLE SURPRISE. — Invité à passer une nuitaine de jours à la demeure de M. Victor Decoudin, demeurant rue Jérôme, à Sin-le-Noble, annonceur son départ avec quelque imprudence. Les habitants du quartier étaient au courant de ce petit voyage qui comptait parmi les déplacements et villégiatures des personnes en vue de la région.

Le lendemain matin, il prenait sa valise, fermait sa maison et se dirigeait vers Cambray. A son retour, hélas, il constata qu'un cambrioleur avait pénétré dans sa chambre, avait pris ses vêtements, draps, et objets divers. Découdin avait été complètement vidé.

Decoudin découvrit dans un coin des chaussures jaunes, un pantalon qui lui fut remis par l'hospitalité à la nuit, je veille de son départ.

Une cabaretière voisine, Mme Desailly, reconnut également ces effets et elle donna le nom de leur propriétaire, Edmond Lecluyse, qui après avoir nié le pillage, le lendemain matin, était pressé de prendre la fuite.

ARRONDISSEMENT DE DOUAL

DORIGNIES. — ARRÊTATION DE DEUX NOMADES. — Pour défaut de carnet anthropométrique, le gendarme a mis en état d'arrestation Jules Boquillon 45 ans, chanteur ambuliant et sa femme, née Germaine Poissol, 33 ans, marchande de fleurs artificielles.

VALENCIENNES

L'ACCIDENT MORTEL DE LA SABLIERE DU PINSON. — C'est à dix heures du matin que l'accident se produisit à la sablière du Pinson, à Ralsmes.

VERS 8 h. 50 du matin, le tramway de Valenciennes, ayant dépassé l'arrêt des 4 Raves à Blanc-Mission, se dirigeait vers la fontaine, quand un groupe d'ouvriers de la voie, se suivant à un out à s'écarter de par les signaux du walkman, tous inconnus vers la droite saut le premier, Charles Doret, 61 ans, originaire de Quorouable. Le walkman fit fonctionner les deux freins mais Doret qui s'était dirigé à gauche pluta qu'il fut entraîné par un autre et tombant il se fractura la jambe gauche.

Le malheureux a été admis à l'Hôtel-Dieu.

COFFRE I. — Le sieur Auguste Compagnie, 31 ans, sans domicile fixe, recherché par le Parquet de Lille, a été arrêté le 10 décembre 1924, à l'Hôtel de la Moelle 117, rue de Cauteleu, à été arrêté par la gendarmerie et écroué provisoirement rue de la Halle.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

WAVRECHAIN-SOUS-DENAIN. — QUI A VOLE ? — Des malfaiteurs recherchés par la gendarmerie ont enlevé, dans la cour de l'usine de récupération de la fosse Bièrnières, un appareil de production d'hydrogène, en plomb, pesant 130 kilos estimé 500 francs.

CAMBRAI

Tribunal Correctionnel. — Audience du 7 Janvier 1925. — Courte audience; les affaires appelées étant soumises à l'amnistie, d'où abandon de poursuites de la part du Ministère public.

La loi sur le travail. — 14 amendements de 5 fr. sont rédigés par le Procureur de la ville, pour infractions à la loi réglementant l'horaire des heures de travail.

Bris de carreaux. — 30 fr. d'amende à Léon Jules, d'Ivry, pour avoir, étant en état d'ivresse, brisé les vitres de l'estaminet tenu par sa dame Dhauassy.

Abus de confiance. — Toffin Amédée, fils de bonne famille et complètement dévoué, est poursuivi sous l'inculpation d'escroquerie. Il fut déposé des réclamations de deux commerçants de Cambrai, MM. Revel, chapelier et Béthouart, chemisier, il ressort que Toffin, en invoquant une fausse qualité, s'est fait remettre des marchandises et des soldes. Le montant de l'escroquerie s'élève à 1.200 francs Ausin, est-il condamné à un an et un jour d'emprisonnement.

LES CHAUFFEURS. — Le 1er décembre, route de Paris, face à l'Éclair, une auto conduite par le sieur Théodore, s'est renversée la voiture du sieur Emile Wilmot, lequel de par le choc fut assez sérieusement blessé.

Malgré les appels du blessé et des témoins de l'accident, le chauffeur continua sa route. Il fut défait à l'audience, de même que son patron, civement responsable. Il est condamné à 1 mois de prison et 100 francs d'amende, plus 5 fr. pour le délit de vitesse.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

LE CATEAU. — GRIEVEMENT BLESSE. — Aujourd'hui vers 10 heures, M. David Denoyelle, 60 ans, de la rue de la République, se rendant à son jardin situé derrière le bosquet Marchal et avait emprunté la ligne du Chemin de fer du Cambrésis, derrière le Cimetièrre, à la route de Fomny, mais trop le côté, interrompant la circulation pendant un certain temps. On dut opérer le déchargement. Il n'y a pas eu d'accident de personne.

UN POCHARD INCOGNANT. — Adolphe Scaut, 43 ans, journalier, 23 rue des Blancs-Mouchons et agaçait les passants et les fillettes fréquentant l'école qui se trouve dans cette rue.

Il a été déposé au violon et sera l'objet d'un procès-verbal.

ARRONDISSEMENT DE DOUAL

ABERCHICOURT. — UNE AGRESSION A COUPS DE COUTEAU. — Dimanche soir vers 22 heures, le Polonais Guarc, mineur à Aberchicourt, rentrait paisiblement chez lui, lorsqu'il fut assailli par deux Algériens, dont l'un lui porta plusieurs coups de couteau. Une enquête menée par la gendarmerie, fit découvrir le coupable, un nommé Oukid, Mohamed, 27 ans, originaire de Constantine, qui avait déjà menacé Mme Lallo, cabaretière et porté un violent coup de poing à Corbehem, qui voulait dégrader Mme Lallo.

Un la grande rue de Valenciennes, qui se subit une incapacité de travail de plus de vingt jours, l'Algérien Oukid a été mis en état d'arrestation et conduit devant M. le Procureur de la République.

SIN-LE-NOBLE. — DESAGRÉABLE SURPRISE. — Invité à passer une nuitaine de jours à la demeure de M. Victor Decoudin, demeurant rue Jérôme, à Sin-le-Noble, annonceur son départ avec quelque imprudence. Les habitants du quartier étaient au courant de ce petit voyage qui comptait parmi les déplacements et villégiatures des personnes en vue de la région.

Le lendemain matin, il prenait sa valise, fermait sa maison et se dirigeait vers Cambray. A son retour, hélas, il constata qu'un cambrioleur avait pénétré dans sa chambre, avait pris ses vêtements, draps, et objets divers. Découdin avait été complètement vidé.

Decoudin découvrit dans un coin des chaussures jaunes, un pantalon qui lui fut remis par l'hospitalité à la nuit, je veille de son départ.

Une cabaretière voisine, Mme Desailly, reconnut également ces effets et elle donna le nom de leur propriétaire, Edmond Lecluyse, qui après avoir nié le pillage, le lendemain matin, était pressé de prendre la fuite.

ARRONDISSEMENT DE DOUAL

DORIGNIES. — ARRÊTATION DE DEUX NOMADES. — Pour défaut de carnet anthropométrique, le gendarme a mis en état d'arrestation Jules Boquillon 45 ans, chanteur ambuliant et sa femme, née Germaine Poissol, 33 ans, marchande de fleurs artificielles.

VALENCIENNES

L'ACCIDENT MORTEL DE LA SABLIERE DU PINSON. — C'est à dix heures du matin que l'accident se produisit à la sablière du Pinson, à Ralsmes.

VERS 8 h. 50 du matin, le tramway de Valenciennes, ayant dépassé l'arrêt des 4 Raves à Blanc-Mission, se dirigeait vers la fontaine, quand un groupe d'ouvriers de la voie, se suivant à un out à s'écarter de par les signaux du walkman, tous inconnus vers la droite saut le premier, Charles Doret, 61 ans, originaire de Quorouable. Le walkman fit fonctionner les deux freins mais Doret qui s'était dirigé à gauche pluta qu'il fut entraîné par un autre et tombant il se fractura la jambe gauche.

Le malheureux a été admis à l'Hôtel-Dieu.

COFFRE I. — Le sieur Auguste Compagnie, 31 ans, sans domicile fixe, recherché par le Parquet de Lille, a été arrêté le 10 décembre 1924, à l'Hôtel de la Moelle 117, rue de Cauteleu, à été arrêté par la gendarmerie et écroué provisoirement rue de la Halle.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

WAVRECHAIN-SOUS-DENAIN. — QUI A VOLE ? — Des malfaiteurs recherchés par la gendarmerie ont enlevé, dans la cour de l'usine de récupération de la fosse Bièrnières, un appareil de production d'hydrogène, en plomb, pesant 130 kilos estimé 500 francs.

CAMBRAI

Tribunal Correctionnel. — Audience du 7 Janvier 1925. — Courte audience; les affaires appelées étant soumises à l'amnistie, d'où abandon de poursuites de la part du Ministère public.

La loi sur le travail. — 14 amendements de 5 fr. sont rédigés par le Procureur de la ville, pour infractions à la loi réglementant l'horaire des heures de travail.

Bris de carreaux. — 30 fr. d'amende à Léon Jules, d'Ivry, pour avoir, étant en état d'ivresse, brisé les vitres de l'estaminet tenu par sa dame Dhauassy.

Abus de confiance. — Toffin Amédée, fils de bonne famille et complètement dévoué, est poursuivi sous l'inculpation d'escroquerie. Il fut déposé des réclamations de deux commerçants de Cambrai, MM. Revel, chapelier et Béthouart, chemisier, il ressort que Toffin, en invoquant une fausse qualité, s'est fait remettre des marchandises et des soldes. Le montant de l'escroquerie s'élève à 1.200 francs Ausin, est-il condamné à un an et un jour d'emprisonnement.

LES CHAUFFEURS. — Le 1er décembre, route de Paris, face à l'Éclair, une auto conduite par le sieur Théodore, s'est renversée la voiture du sieur Emile Wilmot, lequel de par le choc fut assez sérieusement blessé.

Malgré les appels du blessé et des témoins de l'accident, le chauffeur continua sa route. Il fut défait à l'audience, de même que son patron, civement responsable. Il est condamné à 1 mois de prison et 100 francs d'amende, plus 5 fr. pour le délit de vitesse.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

LE CATEAU. — GRIEVEMENT BLESSE. — Aujourd'hui vers 10 heures, M. David Denoyelle, 60 ans, de la rue de la République, se rendant à son jardin situé derrière le bosquet Marchal et avait emprunté la ligne du Chemin de fer du Cambrésis, derrière le Cimetièrre, à la route de Fomny, mais trop le côté, interrompant la circulation pendant un certain temps. On dut opérer le déchargement. Il n'y a pas eu d'accident de personne.

UN POCHARD INCOGNANT. — Adolphe Scaut, 43 ans, journalier, 23 rue des Blancs-Mouchons et agaçait les passants et les fillettes fréquentant l'école qui se trouve dans cette rue.

Il a été déposé au violon et sera l'objet d'un procès-verbal.

ARRONDISSEMENT DE DOUAL

ABERCHICOURT. — UNE AGRESSION A COUPS DE COUTEAU. — Dimanche soir vers 22 heures, le Polonais Guarc, mineur à Aberchicourt, rentrait paisiblement chez lui, lorsqu'il fut assailli par deux Algériens, dont l'un lui porta plusieurs coups de couteau. Une enquête menée par la gendarmerie, fit découvrir le coupable, un nommé Oukid, Mohamed, 27 ans, originaire de Constantine, qui avait déjà menacé Mme Lallo, cabaretière et porté un violent coup de poing à Corbehem, qui voulait dégrader Mme Lallo.

Un la grande rue de Valenciennes, qui se subit une incapacité de travail de plus de vingt jours, l'Algérien Oukid a été mis en état d'arrestation et conduit devant M. le Procureur de la République.

SIN-LE-NOBLE. — DESAGRÉABLE SURPRISE. — Invité à passer une nuitaine de jours à la demeure de M. Victor Decoudin, demeurant rue Jérôme, à Sin-le-Noble, annonceur son départ avec quelque imprudence. Les habitants du quartier étaient au courant de ce petit voyage qui comptait parmi les déplacements et villégiatures des personnes en vue de la région.

Le lendemain matin, il prenait sa valise, fermait sa maison et se dirigeait vers Cambray. A son retour, hélas, il constata qu'un cambrioleur avait pénétré dans sa chambre, avait pris ses vêtements, draps, et objets divers. Découdin avait été complètement vidé.

Decoudin découvrit dans un coin des chaussures jaunes, un pantalon qui lui fut remis par l'hospitalité à la nuit, je veille de son départ.

Une cabaretière voisine, Mme Desailly, reconnut également ces effets et elle donna le nom de leur propriétaire, Edmond Lecluyse, qui après avoir nié le pillage, le lendemain matin, était pressé de prendre la fuite.

ARRONDISSEMENT DE DOUAL

DORIGNIES. — ARRÊTATION DE DEUX NOMADES. — Pour défaut de carnet anthropométrique, le gendarme a mis en état d'arrestation Jules Boquillon 45 ans, chanteur ambuliant et sa femme, née Germaine Poissol, 33 ans, marchande de fleurs artificielles.

VALENCIENNES

L'ACCIDENT MORTEL DE LA SABLIERE DU PINSON. — C'est à dix heures du matin que l'accident se produisit à la sablière du Pinson, à Ralsmes.

VERS 8 h. 50 du matin, le tramway de Valenciennes, ayant dépassé l'arrêt des 4 Raves à Blanc-Mission, se dirigeait vers la fontaine, quand un groupe d'ouvriers de la voie, se suivant à un out à s'écarter de par les signaux du walkman, tous inconnus vers la droite saut le premier, Charles Doret, 61 ans, originaire de Quorouable. Le walkman fit fonctionner les deux freins mais Doret qui s'était dirigé à gauche pluta qu'il fut entraîné par un autre et tombant il se fractura la jambe gauche.

Le malheureux a été admis à l'Hôtel-Dieu.

COFFRE I. — Le sieur Auguste Compagnie, 31 ans, sans domicile fixe, recherché par le Parquet de Lille, a été arrêté le 10 décembre 1924, à l'Hôtel de la Moelle 117, rue de Cauteleu, à été arrêté par la gendarmerie et écroué provisoirement rue de la Halle.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

WAVRECHAIN-SOUS-DENAIN. — QUI A VOLE ? — Des malfaiteurs recherchés par la gendarmerie ont enlevé, dans la cour de l'usine de récupération de la fosse Bièrnières, un appareil de production d'hydrogène, en plomb, pesant 130 kilos estimé 500 francs.

CAMBRAI

Tribunal Correctionnel. — Audience du 7 Janvier 1925. — Courte audience; les affaires appelées étant soumises à l'amnistie, d'où abandon de poursuites de la part du Ministère public.

La loi sur le travail. — 14 amendements de 5 fr. sont rédigés par le Procureur de la ville, pour infractions à la loi réglementant l'horaire des heures de travail.

Bris de carreaux. — 30 fr. d'amende à Léon Jules, d'Ivry, pour avoir, étant en état d'ivresse, brisé les vitres de l'estaminet tenu par sa dame Dhauassy.

Abus de confiance. — Toffin Amédée, fils de bonne famille et complètement dévoué, est poursuivi sous l'inculpation d'escroquerie. Il fut déposé des réclamations de deux commerçants de Cambrai, MM. Revel, chapelier et Béthouart, chemisier, il ressort que Toffin, en invoquant une fausse qualité, s'est fait remettre des marchandises et des soldes. Le montant de l'escroquerie s'élève à 1.200 francs Ausin, est-il condamné à un an et un jour d'emprisonnement.

LES CHAUFFEURS. — Le 1er décembre, route de Paris, face à l'Éclair, une auto conduite par le sieur Théodore, s'est renversée la voiture du sieur Emile Wilmot, lequel de par le choc fut assez sérieusement blessé.

Malgré les appels du blessé et des témoins de l'accident, le chauffeur continua sa route. Il fut défait à l'audience, de même que son patron, civement responsable. Il est condamné à 1 mois de prison et 100 francs d'amende, plus 5 fr. pour le délit de vitesse.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

LE CATEAU. — GRIEVEMENT BLESSE. — Aujourd'hui vers 10 heures, M. David Denoyelle, 60 ans, de la rue de la République, se rendant à son jardin situé derrière le bosquet Marchal et avait emprunté la ligne du Chemin de fer du Cambrésis, derrière le Cimetièrre, à la route de Fomny, mais trop le côté, interrompant la circulation pendant un certain temps. On dut opérer le déchargement. Il n'y a pas eu d'accident de personne.

UN POCHARD INCOGNANT. — Adolphe Scaut, 43 ans, journalier, 23 rue des Blancs-Mouchons et agaçait les passants et les fillettes fréquentant l'école qui se trouve dans cette rue.

Il a été déposé au violon et sera l'objet d'un procès-verbal.

ARRONDISSEMENT DE DOUAL

ABERCHICOURT. — UNE AGRESSION A COUPS DE COUTEAU. — Dimanche soir vers 22 heures, le Polonais Guarc, mineur à Aberchicourt, rentrait paisiblement chez lui, lorsqu'il fut assailli par deux Algériens, dont l'un lui porta plusieurs coups de couteau. Une enquête menée par la gendarmerie, fit découvrir le coupable, un nommé Oukid, Mohamed, 27 ans, originaire de Constantine, qui avait déjà menacé Mme Lallo, cabaretière et porté un violent coup de poing à Corbehem, qui voulait dégrader Mme Lallo.

Un la grande rue de Valenciennes, qui se subit une incapacité de travail de plus de vingt jours, l'Algérien Oukid a été mis en état d'arrestation et conduit devant M. le Procureur de la République.

SIN-LE-NOBLE. — DESAGRÉABLE SURPRISE. — Invité à passer une nuitaine de jours à la demeure de M. Victor Decoudin, demeurant rue Jérôme, à Sin-le-Noble, annonceur son départ avec quelque imprudence. Les habitants du quartier étaient au courant de ce petit voyage qui comptait parmi les déplacements et villégiatures des personnes en vue de la région.

Le lendemain matin, il prenait sa valise, fermait sa maison et se dirigeait vers Cambray. A son retour, hélas, il constata qu'un cambrioleur avait pénétré dans sa chambre, avait pris ses vêtements, draps, et objets divers. Découdin avait été complètement vidé.

Decoudin découvrit dans un coin des chaussures jaunes, un pantalon qui lui fut remis par l'hospitalité à la nuit, je veille de son départ.

Une cabaretière voisine, Mme Desailly, reconnut également ces effets et elle donna le nom de leur propriétaire, Edmond Lecluyse, qui après avoir nié le pillage, le lendemain matin, était pressé de prendre la fuite.

ARRONDISSEMENT DE DOUAL

DORIGNIES. — ARRÊTATION DE DEUX NOMADE